

Ces plans d'actions sont basés essentiellement sur le rapport Gorille préparé par l'IRSNB pour la CMS en 2005, le World Atlas of Great Apes and their Conservation (publié en 2005), les Plans d'Action Nationaux existants (NGASP), les rapports de différents ateliers (Brazzaville, 2005 ; Limbe Botanic Garden, 2003 ; Calabar, 2006), et de nombreuses autres publications.

Plan d'actions *Gorilla gorilla diehli*

Juillet 2007

Deux pays sont directement concernés par le plan d'action pour *Gorilla gorilla diehli* :

- Le Nigeria**
- La République du Cameroun**

Les gorilles vivant dans la régions montagneuses entre le Nigeria et le Cameroun, dans le bassin supérieur de la Cross River ont récemment été identifiés comme appartenant à un taxon distinct, *Gorilla g. diehli*. La population totale est estimée entre 250 et 280 individus, distribués à travers plus de 10 sites d'altitude fragmentés. Ces gorilles sont parvenus à survivre dans une région où la population humaine est dense, la plupart grâce à l'inaccessibilité relative de leurs refuges forestiers. En raison du développement des activités humaines, la survie de ces petits groupes de gorilles est maintenant entièrement dépendante d'actions de conservation (Caldecott et Miles, 2005).

Les gorilles de Diehl appartiennent à la plus nordique et à la plus occidentale de toutes les populations de gorille. Au Nigeria, on le rencontre dans la forêt communautaire des monts de Mbe, le sanctuaire de faune des monts Afi, et dans la division Okwangwo du parc national de Cross River. Au Cameroun, il se rencontre dans la réserve forestière de Takamanda (contiguë à Okwangwo), la réserve forestière de Mone, et la réserve communautaire des collines de Mbulu ainsi que dans le sanctuaire de gorilles des monts Kagwene et Bechati. Malgré les nouveaux efforts de conservation, l'habitat du gorille de Cross River continue à régresser. Etant donné ses faibles effectifs vivant en populations très fragmentées et les menaces qui continuent à affecter sa survie, la sous-espèce est reprise comme en danger critique par IUCN.

Nigeria

La République fédérale du Nigeria, le pays le plus peuplé d'Afrique, est également le principal producteur de pétrole africain. Le gorille de Diehl se rencontre dans la forêt communautaire des monts de Mbe, le sanctuaire de faune des monts Afi, et dans la division Okwangwo du parc national de Cross River. Il y a probablement trois sous populations distinctes de gorille de Cross River qui vivent au Nigeria (Afi mountain, Mbe mountains, Boshi Extension), plus une quatrième sous population partagée avec le Cameroun (Okwango-Takamanda). Il resterait environ 80-100 gorilles au Nigeria.

De grandes zones d'habitats potentiels pour le gorille subsistent dans le sud-ouest du pays, où les gorilles se rencontrent toujours : ces habitats permettent de connecter plusieurs des sous populations. Pour assurer le maintien de ces couloirs forestiers de nouvelles Aires Protégées doivent être créées, et l'application des lois doit être renforcée localement.

1. Législation

Nationale

Toute la faune des parcs nationaux est protégée par la loi. La Loi de 1985 sur les espèces en danger est le texte par lequel les traités sont exécutables.

Internationale

- CMS, 1987
- CBD, 1996
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1968
- CITES, 1973

2. Actions de conservation

- Zones protégées d'importance pour la conservation du gorille :

- Les forêts communautaires des monts de Mbe
- Le sanctuaire de faune sauvage des monts Afi
- Le parc national de Cross River
- La division Okwango du parc national de Cross River

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

1. WCS travaille des deux côtés de la frontière au Nigeria et au Cameroun, en collaboration avec les états et des agences gouvernementales nationales, pour améliorer la conservation des gorilles. WCS exécute un programme de recherche sur la biodiversité avec la Fondation Nigérienne pour la Conservation : la partie recherche et conservation des gorilles est financée par USAID et par le US Fish and Wildlife Service

2. Projet WWF/EU dans la Division Okwangwo du parc national de Cross River jusqu'en 1998 : un recensement de gorille y a été effectué, ainsi que des actions de développement rural, des efforts d'éducation et de conservation.

3. FFI aide la Cross River State Forestry Commission à développer de meilleures procédures de gestion dans les monts Afi.

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

Il existe un accord entre le Nigeria et le Cameroun pour protéger le gorille de Cross River. Un partenariat de collaboration a été formé entre les services gouvernementaux concernés, WCS, FFI, GTZ et la Nigerian Conservation Foundation (NCF).

3. Actions prioritaires :

Les priorités immédiates pour la conservation du gorille sont :

Sur le plan national

Renforcement de la législation

- Un engagement renforcé de l'Etat fédéral du Nigeria et des gouvernements locaux, traduit par des ressources additionnelles matérielles, financières et en nombre de personnel affecté à la conservation des ressources naturelles et de la faune, en particulier des gorilles et de leurs habitats
- Une révision du Décret sur les Espèces Menacées devra être entreprise
- Désigner de nouvelles APs en vue de maintenir des couloirs de forêts entre les sous-populations de gorille, y compris un réseau des secteurs protégés et des couloirs et un plan pour la conservation de la région d'Afi-Mbe-Okwangwo, et inclure également un examen du statut de gestion pour les monts de Mbe.
- Renforcer la protection et les mesures d'application de la loi à toutes les populations de gorille de Cross River.
- Elaborer une stratégie nationale pour la conservation du Gorille

- Le Nigeria doit réaliser les exigences nécessaires proposer par la CITES pour stopper le commerce dans un temps le plus court possible.

Recherche

- Maintenir et augmenter la recherche fondamentale sur l'écologie, la distribution et la biologie des populations de gorille.
- Coordonner la recherche et la surveillance sur la distribution et les effectifs de gorille dans tout le Nigeria ;
- Poursuivre la recherche au niveau de la génétique des populations

Education et sensibilisation

- Renforcer et augmenter les programmes éducatifs et de prise de conscience pour la conservation à tous les niveaux ; des campagnes d'information et d'éducation à grande échelle doivent informer les nigériens du statut d'espèce en danger qu'à le gorille et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune. Réaliser un film local, à montrer dans les écoles et villages. Créer des posters, faire circuler une information régulière.
- Augmenter la capacité des institutions concernées au Nigeria (départements gouvernementaux y compris, universités, ONG.).

Développement communautaire

- Incorporer les besoins des communautés locales au développement des stratégies de gestion, y compris l'étude d'options de revenus alternatifs.
- Sensibiliser les communautés locales aux bénéfices de la conservation des ressources naturelles (protection des bassins versants, contrôle de l'érosion des sols, etc)
- Développer des sources de revenus alternatifs afin de réduire la pression sur les forêts (activités génératrices de revenus, micro-entreprises, méthodes d'utilisation durable des produits forestiers)
- Renforcement des capacités locales, afin de permettre aux communautés locales de partager les responsabilités en matière d'écotourisme et de participer à la mise en application de la loi.
- Enclaves : limiter les activités anthropiques aux limites actuelles, au travers de plans d'aménagement du territoire ; encourager l'émigration en dehors des aires protégées.
- Promouvoir une planification d'aménagement du territoire, des pratiques agricoles améliorées, et l'identification de règles d'utilisation des ressources forestières communes dans les zones adjacentes aux aires protégées, de manière à délimiter des zones tampons.
- Renforcer la collaboration parmi tous les utilisateurs.

Coopération internationale transfrontalière :

Renforcer encore les accords et les initiatives transfrontalières existantes, en particulier :

- Établir une aire transfrontalière protégée autour du complexe de Takamanda-Okwangwo, en particulier en améliorant le statut de protection de la réserve forestière de Takamanda
- Établir au Cameroun et au Nigeria des comités pour la gestion du gorille de Cross River, de manière à améliorer la communication entre gestionnaires, développer des stratégies conjointes et améliorer l'échange d'information.
- Encourager et initier des activités communes entre les gestionnaires d'aires protégées, afin de développer des stratégies de conservation coopérative (visites d'échange, patrouilles communes, inventaires intégrés)
- Développer un SIG, comme outil de conservation commun
- Rechercher des appuis internationaux complémentaires (Patrimoine Mondial UNESCO, etc)

Actions à prendre au niveau des sites de présence de *G.g.dielhi* au Nigeria

1. Sanctuaire des Monts Afi (AMWS)

- Organiser un atelier afin de résoudre les problèmes d'agriculture illégale
- Améliorer les infrastructures : postes des gardes, bâtiments centraux, réseau de communication, chemins, etc
- Mise en application de la législation, et organisation de patrouilles antibraconnage
- Formations des gardes au suivi des populations de gorilles.
- Inventorisation, cartographie et sécurisation des corridors d'habitats entre Afi-Mbe et AMWS-ARFR.
- Développer des plans d'aménagement du territoire pour les zones tampons et les corridors, dans un cadre de développement communautaire
- Compléter l'étude de faisabilité pour un tourisme de vision
- Développer un plan de gestion pour le sanctuaire
- Organiser un atelier pour définir un plan de protection contre les feux

2. Les Monts Mbe

- Renforcer l'Association pour la conservation des Monts Mbe (CAMM).
- Explorer les options de financement durable du site.
- Développer une station de recherche.
- Organiser la mise en place d'un système de patrouilles de surveillance basé sur les communautés locales
- Organiser un atelier pour définir un plan de protection contre les feux
- Inventorisation, cartographie et sécurisation des corridors d'habitats entre Mbe et le Parc National de Cross River.
- Achever la démarcation et désignation légale du site
- Développer un plan de gestion
- Développer des pans d'aménagement du territoire pour les zones tampons et les corridors, dans un cadre de développement communautaire

3. Parc National de Cross River : Division Okwangwo

- Renforcement des mesures antibraconnages.
- Formation du staff PNCR au niveau de la lutte antibraconnage, et au suivi des populations de gorilles
- Révision des plans de relocalisation, et leur financement
- Finalisation du plan de gestion du Parc
- Révision des bornes extérieures du Parc
- Renforcement des postes de gardes, y compris l'équipement
- Planification du tourisme de vision, en collaboration avec le Cross River State Tourism Bureau.

République du Cameroun

En comparaison avec les autres pays de la région, le Cameroun a expérimenté une stabilité relative durant les dernières décennies (à l'exception d'un conflit frontalier avec le Nigeria à propos de la péninsule de Bakassi, en cours depuis 1992), ce qui lui a permis un développement régulier de ses infrastructures, de l'agriculture et des industries pétrolières et d'exploitation du bois.

Le Cameroun héberge deux taxa de gorilles celui de Cross River, *Gorilla gorilla diehli*, et le gorille de plaine occidentale, *Gorilla gorilla gorilla*.

Le gorille de Diehl se rencontre dans la forêt de Takamanda qui contient 4 sous populations (3 dans la réserve forestière ; celle partagée avec le Nigeria (Okwango-Takamanda), Takamanda east, Takamanda North, et à l'extérieur Takamanda South.), dans la réserve forestière de Mone (Mone North), dans la réserve communautaire des collines de Mbulu (Upper Mbulu) ainsi que dans le sanctuaire proposé des monts Kagwene et Bechati.

Les recherches les plus récentes indiquent qu'il pourrait y avoir jusqu'à 180 gorilles de Diehl survivant à l'état sauvage au Cameroun et qu'ils sont peut être plus nombreux que ce que l'on pensait précédemment. Bien que la découverte de nouveaux groupes soit encourageante, certains de ces groupes sont très isolés, et donc posent de grand défi de conservation.

1. Législation

Nationale

Le loi n° 94/01 (1994) qui établis les règles régissant l'exploitation de la forêt, de la faune, et les règlements de pêche, énumère les gorilles comme espèces appartenant à la catégorie A, c'est à dire comme entièrement protégées contre toute chasse, capture, ou vente en entier ou en partie. Les Parcs nationaux et les réserves de faune peuvent être établis sous les auspices de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), du Ministère de l'Environnement et de la Forestry (MINEF), qui est également responsable de la biodiversité du pays en général.

Internationale

- CMS, 1983
- CBD, 1994
- WHC, 1982
- ACCNNR, 1968
- CITES, 1981

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du gorille :

- Réserve de forêt de Takamanda
- Forêt de la rivière Mone
- Sanctuaire des gorilles de Cross River des montagnes Kagwene

- Zones importantes non protégées pour le Gorille de Cross- River :

- Mbulu Forest
- Bechati-Fossimondi-Besali Forest

- Projets / activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

1. WCS est impliqué au Cameroun depuis 1998, dans un programme de contrôle du transport illégal de viande de brousse.
2. Global Witness sur la question de l'exploitation forestière illégale
3. Un certain nombre d'organisations internationales sont impliquées dans des activités de recherches et d'éducation, Living Earth, le zoo de Bristol, FFI, WWF...
4. Le projet « Viande de brousse », qui fait participer les chasseurs dans la protection de la faune au Cameroun oriental.
5. Un certain nombre de programmes de sensibilisation sont menés par des O.N.G. nationales et internationales, et l'éducation du public est une composante de la plupart des projets de conservation et de développement en cours.
6. Le centre de faune de Limbé est un centre de réhabilitation pour les grands singes et d'autres espèces.

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

Il existe un accord entre le Cameroun et le Nigeria pour protéger le gorille de Cross River. Un partenariat de collaboration a été formé entre les services gouvernementaux concernés, WCS, FFI, GTZ et la Nigerian Conservation Foundation (NCF).

3. Actions prioritaires :

Les priorités immédiates pour la conservation du gorille sont :

Sur le plan National :

Renforcement de la législation

- Un engagement renforcé de l'Etat du Cameroun, traduit par des ressources additionnelles matérielles, financières et en nombre de personnel affecté à la conservation des ressources naturelles et de la faune, en particulier des gorilles et de leurs habitats
- Une révision de la Loi de 1994 sur la Faune Sauvage et la Forêt, de manière à prendre en compte les nouveaux enjeux de conservation et de gestion de la faune sauvage, et de statufier à nouveau sur les espèces clés
- Développer des plans d'utilisation du territoire pour les régions de Takamanda-Mone-Mbulu-Kagwene.
- Désigner de nouvelles APs en vue de maintenir des couloirs de forêts entre les sous-populations de gorille, y compris un réseau des secteurs protégés et des couloirs et un plan pour la conservation des régions de Kagwene Forest, Mbulu Mountains, Takamanda Forest, Mone River.
- Renforcer la protection et les mesures d'application de la loi à toutes les populations de gorille de Cross River.
- Elaborer une stratégie nationale pour la conservation du Gorille.

Recherche

- Maintenir et augmenter la recherche fondamentale sur l'écologie, la distribution et la biologie de population des gorilles.
- Coordonner la recherche et la surveillance sur la distribution et les effectifs de gorille dans tout le Cameroun.
- Poursuivre la recherche au niveau de la génétique des populations

Education et Sensibilisation :

- Renforcer et augmenter les programmes éducatifs et de sensibilisation sur la conservation à tous les niveaux ; des campagnes d'information et éducatives à grande échelle doivent informer les camerounais du statut de menace du gorille et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune. Réaliser un film localement, à montrer dans les écoles et villages. Créer des posters, faire circuler une information régulière.
- Augmenter la capacité des institutions concernées au Cameroun (y compris départements gouvernementaux, universités, O.N.G.).

Développement communautaire

- Incorporer les besoins des communautés locales au développement des stratégies de gestion, y compris l'étude d'options de revenus alternatifs.
- Sensibiliser les communautés locales aux bénéfices de la conservation des ressources naturelles (protection des bassins versants, contrôle de l'érosion des sols, etc)
- Développer des sources de revenus alternatifs afin de réduire la pression sur les forêts (activités génératrices de revenus, micro-entreprises, méthodes d'utilisation durable des produits forestiers)
- Renforcement des capacités locales, afin de permettre aux communautés locales de partager les responsabilités en matière d'écotourisme et de participer à la mise en application de la loi.
- Enclaves : limiter les activités anthropiques aux limites actuelles, au travers de plans d'aménagement du territoire ; encourager l'émigration en dehors des aires protégées.
- Promouvoir une planification d'aménagement du territoire, des pratiques agricoles améliorées, et l'identification de règles d'utilisation des ressources forestières communes dans les zones adjacentes aux aires protégées, de manière à délimiter des zones tampons.
- Renforcer la collaboration parmi tous les utilisateurs.

- Coopération internationale transfrontalière :

Renforcer encore les accords et les initiatives transfrontalières existantes, en particulier :

- Établir une aire transfrontalière protégée autour du complexe de Takamanda-Okwangwo, en particulier en améliorant le statut de protection de la réserve forestière de Takamanda
- Établir au Cameroun et au Nigeria des comités bi-nationaux pour la gestion du gorille de Cross River.
- Établir une aire transfrontalière protégée autour du complexe de Takamanda-Okwangwo, en particulier en améliorant le statut de protection de la réserve forestière de Takamanda
- Établir au Cameroun et au Nigeria des comités pour la gestion du gorille de Cross River, de manière à améliorer la communication entre gestionnaires, développer des stratégies conjointes et améliorer l'échange d'information.
- Encourager et initier des activités communes entre les gestionnaires d'aires protégées, afin de développer des stratégies de conservation coopérative (visites d'échange, patrouilles communes, inventaires intégrés)
- Développer un SIG, comme outil de conservation commun
- Rechercher des appuis internationaux complémentaires (Patrimoine Mondial UNESCO, etc)

Actions à prendre au niveau des sites de présence de *G.g.dielhi* au Cameroun

1. Takamanda Forest Reserve (Parc National Proposé)

- Compléter la désignation de la Takamanda Forest Reserve, sur le même modèle que le Cross River National Park.
- Finaliser une stratégie de gestion.
- Démarquer les limites du Parc proposé
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes
- Etablir un comité de gestion transfrontalier

2. Mone River Forest Reserve

- Revoir le statut de conservation de la Réserve forestière de Mone River, sur base de nouvelles données biologiques et socio-économiques à acquérir
- Elaborer une stratégie de conservation pour la zone.
- Mettre à nouveau en évidence les limites de Mone River Forest Reserve.
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance

3. Mbulu Forest

- Sur base de nouvelles données biologiques et socio-économiques à acquérir, développer un réseau de zones protégées et de corridors
- Compléter la procédure de désignation de deux zones protégées potentielles (Upper Mbulu, et Atolo)
- Marquer les limites des zones et élaborer des stratégies de gestion pour les nouvelles zones protégées
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance ; engagement de conservateurs pour les nouvelles zones protégées

4. Kagwene Mountain (Sanctuaire de Gorille proposé)

- Compléter la procédure de désignation de Kagwene Gorilla Sanctuary, et terminer la démarcation de la zone
- Elaborer une stratégie de conservation pour le sanctuaire, y compris des mesures de protection contre les feux.

- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance
- Recruter un conservateur MINFOF
- Relocaliser le bétail actuellement dans le sanctuaire

5. Bechati-Fossimondi-Besali Forest

- Acquérir de nouvelles données biologiques et socio-économiques permettant de développer un réseau de zones protégées et de corridors entre Bechati et la Mone River Forest Reserve.
- Produire une carte d'occupation des sols, et revoir et formaliser le statut de la Bechati-Fossimondi-Besali Forest.
- Elaborer une stratégie de conservation pour la zone, en collaboration avec l'association locale (Forest Community Association) et les comités villageois de gestion des forêts, y compris la démarcation de la zone de conservation
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance et développer des mécanismes communautaires de mise en application de la loi
- Développer des sources alternatives de revenus de manière à minimiser les conséquences de la création de la zone protégée
- Organiser des ateliers sur les conséquences de l'agriculture illégale sur les habitats de Gorille